

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

## Troisième réunion du Sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG3), Réunion virtuelle, 3 au 5 août 2020

## Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre

## 3.1 Espace aérien - Projets

## ESPACE AÉRIEN - PROJETS

*(Document présenté par le Secrétariat)***RÉSUMÉ**

Ce document de travail présente l'état de mise en œuvre des Projets du AAO/SG. La réunion est invitée à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre à ce jour et à proposer des stratégies pour relever les défis identifiés.

Les suites à donner par la réunion au **paragraphe 3**.

**REFERENCES**

- Rapports de l'APIRG/20, 21 et 22
- Rapport de l'AAO/SG2<0>

Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : **A et B**

**1. INTRODUCTION**

1.1 L'examen de l'état de mise en œuvre des projets dans les domaines de l'AAO/SG pour lesquels APIRG a adopté des projets spécifiques est présenté sous forme de tableau et joint en **Appendice A** à ce document de travail. Le tableau indique l'intitulé de chaque projet, sa priorité, les modules ASBU y relatifs et l'état de mise en œuvre à la fin du mois de juin 2020.

**2. DISCUSSION**

APIRG/20 a adopté l'ensemble initial de projets identifiés par les Sous-groupes APIRG qui sont présentés dans l'Appendice. L'Appendice indique les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différents projets. Les contraintes à la mise en œuvre sont indiquées quand des informations sont disponibles. Les Conclusions sont adressées aux États, à l'OACI et/ou aux organisations internationales.

2.2 La réunion conjointe AOP et ATM/SAR, tenue à Nairobi du 5 au 8 juillet 2016, a défini les États qui devraient participer aux Équipes de projets. Les projets et la composition des équipes de projets ont été approuvés par l'APCC lors de sa réunion à Nairobi les 30 et 31 janvier 2017.

Mais les Experts devant participer aux Équipes de projets n'ont pas encore été désignés par les États.

2.3 Par la Conclusion 20/49, l'APIRG a chargé l'APCC d'explorer les mécanismes d'assistance et de financement, en coopération avec des organisations régionales et sous régionales comme l'Union africaine, la Commission africaine de l'aviation civile, les Communautés économiques régionales (CER) et des institutions financières. Compte tenu du fait qu'aucun progrès n'a été enregistré sur cette question, l'APCC/1 a recommandé l'utilisation d'un mécanisme de réflexion pour gérer les Projets jusqu'à nouvel ordre.

2.4 Suite à l'adoption par l'APIRG d'une liste de projets, comme indiqué à l'**Appendice A** de ce document de travail, de nombreux concepts et modalités ont émergé des expériences acquises dans la mise en œuvre de différents programmes similaires dans d'autres régions de l'OACI, en particulier dans le domaine de la Gestion de l'espace aérien. Au vu du fait que peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des projets pour différentes raisons, il peut être prudent que dans son examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre, l'AAO SG prenne également en considération la pertinence de ces projets, conformément au GANP et aux défis régionaux actuels afin de déterminer si les projets individuels sont toujours valides, s'ils ont été fusionnés, adaptés ou simplement annulés. L'AAO SG doit examiner si une expertise est facilement disponible dans la région pour tous les projets et, si tel n'est pas le cas, proposer clairement comme ces projets peuvent être exécutés.

2.5 Le Manuel de procédures de l'APIRG recommande que soient nommés pour les projets des Experts dûment qualifiés, nommés par les États leurs curriculum vitae fournis au Secrétariat. L'OACI a rappelé aux États par des Lettres d'État et des rapports des réunions de l'APIRG que les Experts devant participer aux Équipes de projets n'ont pas encore désignés par les États. Dans un souci de représentation équitable et équilibrée des tous les différents groupements d'intérêts, il semble qu'il soit difficile d'obtenir des experts pouvant exécuter le projet. L'AAO a proposé une discussion objective à ce sujet et que des mesures précises soient prises pour relever ce défi.

### 3. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION

La réunion est invitée à :

- a) prendre note des progrès réalisés sur les Projets APIRG à l'**Appendice** ;
- b) revoir et prendre en considération la pertinence des projets, conformément au nouveau GANP et aux défis régionaux actuels afin de déterminer si les projets sont toujours valides, s'ils peuvent être fusionnés, ajustés ou simplement supprimés ;
- c) relever les défis en se dotant des experts nécessaires pour exécuter les projets tout en assurant une représentation équilibrée des différents groupements d'intérêts;
- d) exhorter les États à nommer et soutenir des Experts devant participer aux Équipes de projets ; et
- e) revoir et proposer d'autres mesures.